



FORMATION TRAVAIL EN HAUTEUR

Objectifs :

Savoir identifier les EPI en prévention des risques de chute en dotation et connaître leur limite d'utilisation.

Connaître les modes opératoires définis par le chef d'établissement.

Savoir mettre en œuvre la protection individuelle antichute ou de retenue adaptée au poste de travail et s'assujettir aux points d'ancrages identifiés comme tels et validés par l'employeur.

Personnes concernées :

Personnes amenées d'une façon occasionnelle ou permanente à exercer toute ou partie d'une activité en hauteur (quelle que soit la hauteur) en utilisant les supports d'assurage existants.

Pré requis :

Être âgé d'au moins 18 ans

Bonne compréhension et expression orale de la langue française.

Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur.

« A l' occasion de la formation, le salarié sera exposé aux risques liés au travail en hauteur avec le port d'équipement de protection antichute. L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise »

Accessibilité :

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Nous consulter au préalable.

Dispensateurs de formation :

Formateurs spécialisés dans le travail en hauteur.

Dispositif de suivi :

Feuille d'émargement par demi-journée

Attestation de stage

Durée du stage :

Initiale et Recyclage 1 jour

Délai et modalité d'inscription :

Possibilité de mettre en place une formation sous 15 jours après validation du devis et des CGV

Process d'inscription :

Nous joindre par mail ou téléphone

Méthodes et moyens pédagogiques :

Enseignement théorique multimédia

Travail de groupe à l'aide d'un manuel remis à chaque stagiaires.

Autres exercices pratiques.

Lieu et nature de l'action :

Intra Entreprise / Inter entreprise au sein de notre agence

Responsable pédagogique :

Cédric CASTAGNIER

Mode de validation :

Le stagiaire reçoit une attestation de formation.

Le participant ayant un avis favorable aux épreuves théoriques et pratiques se verra remettre une carte d'autorisation de conduite préremplie par l'organisme de formation et qui sera complétée et validée par le chef d'entreprise

CONTENU DE LA FORMATION

CONNAISSANCES THÉORIQUES

■ Statistiques et réglementation

Les statistiques des Accidents du Travail
Les dispositions réglementaires
Les droits, obligations et responsabilités

■ Prévention des risques

Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
Les partenaires de la prévention et leur rôle
Que faire en cas d'accident ?
Les processus menant à l'AT et à la MP
Les risques et sanctions liés à la prise de substances

■ Travail en hauteur

La prévention contre les risques de chutes de hauteur
Les moyens d'accès et postes de travail avec protection collective
Les postes de travail en hauteur avec utilisation d'EPI spécifiques
Les EPI contre les chutes de hauteur

SAVOIR-FAIRE PRATIQUE

Présentation, découverte et conditions d'utilisation du harnais

- Vérification préalable par contrôle visuel et tactile des EPI
- Exploitation des fiches de données du fabricant
- Réglage du harnais
- Mise en œuvre des systèmes de liaisons
- Exercice de mise en suspension
- Réalisation de déplacements verticaux et horizontaux. Assujettissement à un point d'ancrage fixe

NOTA : Les stagiaires sont invités à venir à la formation avec leurs équipements de protection individuelle contre les chutes (s'ils en sont déjà dotés)

DECouvrez NOS TAUX DE REUSSITE ET DE SATISFACTION STAGIAIRES SUR [deslandres-controle.fr](https://www.deslandres-controle.fr)

Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation, équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs, délais ou modalités d'inscription, merci de nous contacter : Tél. 05.53.47.74.00

ou par courriel contact@deslandres-controle.com

N° Siret :- 821 009 818 00021 NDA 75470128247